SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN
9, rue Pierre Curie - 95300 PONTOISE

REÇU EN PREFECTURE
le 10/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-095-200091916-20250702-DCS_2025_07

**Extrait du registre des délibérations**
**du Comité Syndical du 2 juillet 2025**

Date de Convocation : le 26 juin 2025
Date d'Affichage : le 3 juillet 2025
Nombre de délégués :
En exercice : 30
Présents : 24
Votants : 24 Soit un total de 60 voix.
(3 voix par délégué EPCI (CACP et CCVC) et 1 voix pour les délégués des communes indépendantes).

L'an deux mille vingt-cinq le 2 juillet à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel PEZET.

**Etaient présents** :

M. Michel PICARD, M. Joël VANDAMME, M. François BRIANDET, M. Xavier COSTIL, Mme Michèle BARATELLA, M. Olivier FOURCHES, M. Gilles LE CAM, M. Antoine ARTCHOUNIN, M. Emmanuel PEZET, M. Laurent LAMBERT, M. Jean-Marie ROLLET, M. Nicolas WISNIEWSKI, M. Norbert LALLOYER, M. Nicolas BELANGÉ, M. Michel BAJARD, M. Jérôme OLIVIER, M. Michel FINET, Mme Angélique LAGO (suppléante de M. Guy PARIS), M. Jean-Marie RUFFIANDIS, M. Angélo NORIS, M. Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD, M. Philippe CHAUVIN, M. Jean ABONDANCE, M. Marc GIROUD.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Départ de M. Angélo NORIS à 19h20, donnant pouvoir à M. Norbert LALLOYER pour la note n°6 « Programme de travaux complémentaires 2025, création des opérations 2025/08 et 2025/09 ».

**Absents excusés :**

Mme Siham TOUAZI

M. Laurent LINQUETTE

M. Xavier LANIO

M. Guy PARIS représenté par Mme Angélique LAGO

M. Alain MATEOS

**Absents :**

M. Rachid BOUHOUCH

M. Régis LITZELLMANN

M. Joël VANDAMME a été désigné **secrétaire de séance.**

Tél. : 01 30 32 74 28 - Fax : 01 34 25 90 27 - E-mail : contact@siarp.fr

# COMITE SYNDICAL DU 2 JUILLET 2025

REÇU EN PREFECTURE
le 10/07/2025
Application agréée E-legalite.com
095-200091916-20250702-DCS_2025_07

**1 - Objet : Désignation et installation d'un nouveau représentant d[illegible] d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) au sein des instances du SIARP**

Rapporteur : Le Président
Rédacteur : N. VAUDELET

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu la Loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier les articles L5211-1 et suivants,

Vu les statuts du SIARP adoptés par délibérations des 17 novembre et 15 décembre 2021,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CACP en date du 8 septembre 2020 portant élection des délégués au SIARP,

Vu les délibérations du Comité Syndical du SIARP du 30 septembre 2020 et du 14 décembre 2022 portant à la fois sur l'installation des élus au sein du Comité et également sur l'élection des membres de la CAO,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIARP du 24 juin 2020 créant les Commissions Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIARP du 9 avril 2025 instaurant un intérim à la suite des décès de Messieurs Gilbert DERUS et Marcel ALLEGRE, Vice-Présidents du SIARP et représentant respectivement la CACP et la CCVC,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CACP n° 20250603-n°36 du 3 juin 2025 portant sur la désignation de représentants au sein du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Pontoise (SIARP).

Monsieur le Président explique que lors de sa séance du 3 juin 2025, le Conseil Communautaire de la CACP désignait Monsieur Laurent LINQUETTE, Maire de Saint-Ouen l'Aumône et Vice-Président de la CACP, en qualité de titulaire pour la représentation de la CACP au sein du Comité Syndical du SIARP à la suite de la triste disparition de Monsieur Gilbert DERUS.

Pour rappel, Monsieur Gilbert DERUS occupait les fonctions suivantes au sein du SIARP :

| Monsieur Gilbert DÉRUS |
|---|
| 8ème vice-président |
| Membre assesseur du Bureau syndical |
| Membre de la Commission permanence d'indemnisation amiable (CPIA) |
| CCSPL |
| Commission ANC |
| Spécialement désigné pour assurer le suivi du contentieux « JEREMY MARTIN/SIARP » |

REÇU EN PREFECTURE
le 10/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-095-200091910-20250702-DCS_2025_07

Lors de sa séance du 9 avril dernier les membres du Comité Syndical ont [illegible] temporairement au remplacement de Monsieur Gilbert DÉRUS par Monsieur Emmanuel PEZET, Président du SIARP, qui assurerait cet intérim dans toutes les instances où Monsieur DÉRUS était membre jusqu'à un futur Comité.

Avec la nomination de Monsieur LINQUETTE comme membre titulaire de la CACP, il est proposé aux membres du Comité d'acter le remplacement de Monsieur DERUS de la manière suivante :

- **Pour la Vice-Présidence :**

  Compte-tenu des prochaines échéances municipales de 2026 et en devoir de mémoire pour Monsieur DERUS, aucune nomination de Vice-Présidence ne serait faite. Le Président restera entouré des six Vice-Présidents en place, les deux dernières Vice-Présidences restant vacantes.

- **Pour le Bureau Syndical :**

  Considérant que Messieurs DERUS et LINQUETTE sont issus de la même commune et de la même intercommunalité et afin de respecter l'équilibre de représentation, Monsieur LINQUETTE remplacera Monsieur DERUS au sein du Bureau Syndical.

- **Pour les diverses commissions (CPIAS, CCSPL, Commission ANC) :**

  L'intérim, mis en œuvre par la délibération du 9 avril 2025, pourra être maintenu pour ces commissions, Monsieur le Président assurant ce remplacement jusqu'à la fin du mandat en 2026.

- **Pour le suivi du contentieux « JEREMY MARTIN / SIARP » :**

  A nouveau, l'intérim pourra être maintenu. Dès lors, Monsieur Olivier FOURCHES, Vice-Président chargé des relations avec les usagers et de la communication, représentera le SIARP dans le dossier contentieux « JEREMY MARTIN / SIARP ».

Ceci exposé,

**Le Comité,**

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DESIGNE comme nouveau représentant titulaire de la CACP :

- Monsieur Laurent LINQUETTE en lieu et place de Monsieur Gilbert DERUS.

DIT que les autres membres représentants la CACP demeurent inchangés et que la liste s'établit désormais ainsi :

REÇU EN PREFECTURE
le 10/07/2025
Application agréée E-legalite.com
095-DE-095-200091916-20250702-DCS_2025_07

| Titulaires | Suppléants |
|---|---|
| Michel PICARD (Osny) | Éric NICOLLET (Cergy) |
| Joël VANDAMME (Puiseux-Pontoise) | Daisy YAICH (Cergy) |
| François BRIANDET (Boisemont) | Annie ALLOITTEAU (Maurecourt) |
| Rachid BOUHOUCH (Cergy) | Anne-Marie BESNOUIN (Osny) |
| Régis LITZELLMANN (Cergy) | Jean-Michel LEVESQUE (Osny) |
| Xavier COSTIL (Courdimanche) | Frédérick TOURNERET (Eragny-sur-Oise) |
| Siham TOUAZI (Jouy-le-Moutier) | Marie-Madeleine COLLOT (Eragny-sur-Oise) |
| Michèle BARATELLA (Maurecourt) | Olivier MEDROS (Osny) |
| Olivier FOURCHES (Eragny-sur-Oise) | Bernard ROZET (Saint-Ouen-l'Aumône) |
| Gilles LE CAM (Neuville-sur-Oise) | Sébastien GUERY (Pontoise) |
| Antoine ARTCHOUNIN (Saint-Ouen-l'Aumône) | Lena MOAL DE BOURMONT (Pontoise) |
| Laurent LINQUETTE (Saint-Ouen-l'Aumône) | Raphaël LANTERI (Vauréal) |
| Emmanuel PEZET (Pontoise) | Éric LOBRY (Jouy-le-Moutier) |
| Laurent LAMBERT (Pontoise) | Christine CATARINO (Jouy-le-Moutier) |
| Xavier LANIO (Menucourt) | Pascal CRAFFK (Courdimanche) |
| Jean-Marie ROLLET (Vauréal) | Valérie ZWILLING (Jouy-le-Moutier) |

DIT que Monsieur Laurent LINQUETTE sera membre du Bureau Syndical en lieu et place de Monsieur Gilbert DERUS, compte-tenu du nécessaire maintien de l'équilibre des représentations au sein de cette instance,

DIT que Monsieur Emmanuel PEZET, Président du SIARP, assurera l'intérim, acté dans la délibération du 9 avril dernier, au sein des commissions CPIAS, CCSPL et ANC et ce jusqu'à la fin du mandat en 2026.

DIT que Monsieur Olivier FOURCHES, Vice-Président chargé des relations avec les usagers et de la communication, représentera le SIARP dans le dossier contentieux « JEREMY MARTIN / SIARP » et ce jusqu'à la fin du mandat en 2026.

ET AUTORISE le Président à transmettre la présente délibération au Contrôle de Légalité.

Pour extrait conforme,

Emmanuel PEZET,
Président.

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN
SIARP

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif (hiérarchique ou gracieux) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire. Le recours peut être déposé au moyen d'un Télérecours sur le site www.telerecours.fr*